

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 17 FEVRIER 2020

Le dix-sept février deux mille vingt à dix-neuf heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Mme HAMON Dominique, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme HAMON Dominique, Mme MARCOU Janie, M. LAVENANT Philippe, Mme STEPHAN Francine, Mme YQUEL Martine, M. BIZOUARN Daniel, Mme BODIVIT Mylène, M. PYATZOOK Daniel

AVAIT DONNE PROCURATION : M. VALADOU Patrice (pouvoir à M. LAVENANT Philippe), M. DENES Michel (pouvoir à Mme HAMON Dominique)

ABSENTE : Mme OULC'HEN Madeleine.

Mme Mylène BODIVIT a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/11/2019 A L'UNANIMITE

II. FINANCES

2.1. - Compte de gestion 2019

Au 31 décembre 2019 le résultat de clôture de l'exercice se solde par un excédent de 7 550,11 € (contre 8907.64 € en 2018, 8241.63 € en 2017, 6981.80 € en 2016, 5619.48 € en 2015, 4039.77 € en 2014)

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le compte de gestion du C.C.A.S.

2.2. - Compte administratif 2019

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le compte administratif et propose au vote du Conseil d'Administration, le compte administratif 2019 du C.C.A.S.

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le compte administratif du C.C.A.S. qui se décompose comme suit :

Section Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	14 904,39 €
Recettes	18 630,84 €
Résultat	+ 3 726,45 €

Section Investissement	Réalisé
Dépenses	249,00 €
Recettes	4 072,66 €
Résultat	+ 3 823,66 €

2.3. – Affectation de résultat 2019

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée l'affectation du résultat 2019.

Le compte de résultat 2019 du C.C.A.S. laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de **3 726,45 €**
- Un excédent de clôture à la section d'investissement de **3 823,66 €**

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2019 du C.C.A.S. comme suit :

R002-Excédent de fonctionnement reporté : **3 726,45 €**

R001-Excédent d'investissement reporté : **3 823,66 €**

2.4. – Subvention communale

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** la subvention communale (13 000 €) allouée pour le fonctionnement du CCAS de La Forêt-Fouesnant lors du Conseil municipal du 11 février 2020.

2.5. - Budget Primitif 2020

Mme La Vice-Présidente présente le budget primitif 2020 du C.C.A.S.

Section de fonctionnement :

Recettes : 16 951,45 €

74	Dotations, subventions	13 000,00 €
77	Produits exceptionnels	225,00 €
002	Excédent antérieur reporté	3 726,45 €

Dépenses : 16 951,45 €

011	Charges à caractère général	12 151,45 €
012	Charges de personnel	100,00 €
65	Autres charges de gestion	4 700,00 €

Section d'investissement :

Recettes : 3 823,66 €

001	Solde d'exécution positif reporté	3 823,66 €
-----	-----------------------------------	------------

Dépenses : 3 823,66 €

21	Immobilisations corporelles	823,66 €
27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VOTE** en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2020 au niveau du chapitre.

III. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

3.1. – Dossier n°1

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une famille sollicitant une aide financière pour le paiement d'un séjour scolaire en Angleterre pour deux de leurs enfants. La famille est composée du couple de parents et de quatre enfants (dont les deux aînés sont en études supérieures à Brest et à Nantes). Le Reste Pour Vivre de la famille s'élève à 1013 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **PREND ACTE** du versement effectué de 100 € pour chaque enfant (2 enfants au total)

3.2. – Dossier n°2

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une famille sollicitant une aide financière pour le règlement des frais de scolarité de leurs enfants (290.60 €). La famille est composée du couple de parents et de trois enfants. La mère est au chômage avec une indemnité, elle doit reprendre une activité en contrat à durée indéterminée au mois d'Avril. Le père travaille et a un contrat à durée indéterminée. Les revenus mensuels actuellement s'élèvent à 3473.58 €. Les dépenses du foyer sont de 2059.88 €. Le Reste Pour Vivre de la famille s'élève à 1413.70 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions)

- ✓ **ACCORDE** une aide exceptionnelle de 100 € pour le paiement des frais de scolarité.

3.3. – Dossier n°3

La demande a été suspendue

IV **BANQUE ALIMENTAIRE**

4.1. – Point sur la Banque alimentaire pour l'année 2019

Mme la Vice-Présidente fait le point sur les indicateurs pour l'année 2019 :

➤ Année 2019 :

Poids en kg net distribué : BA +Dons + Achats	3741
Poids en kg net reçu de la BA	2957
Les indicateurs ETAT de l'année 2017	
Nombre de foyers inscrits avec droit en cours sur l' Année	15
Nombre de personnes inscrites + celles aidées en urgence sur l' Année	35
Nombre de passage des personnes à l' Année	370
Répartitions des personnes inscrites par tranche d'âge	
0-3 ans	1
4-14 ans	6
15-25 ans	4
26-59 ans	18
60 ans et plus	6
Répartition par sexe	
Masculin	14
Féminin	21

Après avoir vu les chiffres pour l'année 2019, un point rapide pour le début de l'année 2020 a été donné : 4 familles bénéficient de la banque alimentaire dont une qui est en grande difficulté financière.

Il a été constaté que les grandes surfaces proposent de moins en moins de produits à la Banque Alimentaire du fait de la mise en place du rayon zéro gâchis dans les magasins.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la prévision d'un budget de 800 € pour pallier au manque d'aliments frais (viande, poisson, légumes...) en 2020.

V. **DIVERSES INFORMATION ET QUESTIONS**

Mme Bodivit souhaite connaître l'avancement du dossier défrichage du terrain de Mme X. Mme Hamon indique que les services municipaux ne peuvent intervenir sans créer un précédent. Concernant la tutrice, celle-ci a été contactée à plusieurs reprises (noms d'autres sociétés pour des nouveaux devis, hauteur de la participation du CCAS...). A ce jour, la tutrice n'a pas repris contact avec le CCAS. M. Pyatzook indique que Mme X est actuellement hospitalisée et a une santé très précaire. Il a été décidé d'expédier un courrier en lettre recommandée avec accusé réception à la tutrice et à la propriétaire de la maison pour obtenir des réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 40.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON